

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021
DELIBERATION N° DE-2021-115

L'an deux mil vingt et un, le 3 juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de 19h14), Mme LIOUSSE (jusqu'à 20h10), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL ; M. SEVILLA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme ZITTEL à Mme DUHART ; M. ESTEBAN à M. ABADIE (jusqu'à 19h14) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD (à partir de 20h10).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 18h07, délibération n°7).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. SALANNE,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Détection et géoréférencement du réseau d'éclairage public, contrôle et analyse de conformité du relevé effectué, menés par les villes de Bayonne et d'Anglet – Rémunération d'un relevé test de géodétection effectué en phase consultation.

L'arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution définit les règles de précision des données de localisation fournies par les exploitants de réseaux en réponse aux déclarations de projet de travaux et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DT-DICT).

Les villes de Bayonne et d'Anglet sont gestionnaires de réseaux sensibles, le plus étendu étant le réseau l'éclairage public. Pour les deux villes ce réseau est peu documenté et les plans disponibles ne correspondent pas aux exigences de l'arrêté.

Une convention constitutive d'un groupement de commandes, conclue le 27 août 2019, avec la ville d'Anglet permet de mutualiser les prestations de géoréférencement du réseau d'éclairage public aérien et souterrain des villes d'Anglet et de Bayonne, d'intégrer toutes ces données dans les systèmes de gestion de l'éclairage public et enfin, de pouvoir facilement éditer des plans de réponses au DT/DICT.

La procédure de mise en concurrence des prestataires lancée le 15 mars 2021 sous la forme d'un appel d'offres restreint doit permettre la passation et l'exécution d'un accord-cadre à bons de commandes décomposé en deux lots indiqués ci-après :

Lot(s)	Désignation
01	Géoréférencement du réseau d'éclairage public
02	Contrôle de l'exhaustivité et du géoréférencement du lot n° 1

Les candidatures, dont la date limite de remise était fixée au 15 avril 2021, sont actuellement en cours d'analyse.

Lors de la séance du 18 juillet 2019, le Conseil municipal s'est prononcé sur le lancement de la consultation mais un élément qui n'avait pas été prévu dans la délibération initiale doit aujourd'hui y être intégré. Il s'agit de rémunérer à hauteur de 500 € TTC les soumissionnaires au lot 1 (nombre envisagé 5) qui auront été sélectionnés à l'issue de l'analyse des candidatures et qui réaliseront d'un relevé de géodétection sur une zone de test de 500 ml maximum par commune (chacune des deux collectivités fixant les zones de géodétection concernées). La qualité de cette prestation doit être prise en compte dans le jugement des offres au titre du critère qualité des prestations.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le règlement du relevé sur la zone de test à chacun des candidats au lot 1 qui aura effectué la prestation.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégué du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services